



PRIORISONS notre
AGRICULTURE
et
notre **FORESTERIE**

ENJEUX AGRICOLES ET FORESTIERS 2025

Un apport substantiel à tous les égards

L'industrie agroalimentaire canadienne (agriculture et transformation alimentaire) est une puissante locomotive économique.

Elle est aussi un atout incontestable pour la sécurité alimentaire de nos concitoyens, leur santé et leur mieux-être, la vitalité de nos communautés, le développement dynamique du territoire, la beauté des paysages ainsi que pour l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux, tant nationaux qu'internationaux.

	Emplois	PIB (2023)
Agriculture	278 373	30,5 G\$ (1,4 %)
Transformation alimentaire	286 350	34,8 G\$ (1,6 %)
Production, transport et distribution d'électricité	104 503	36,2 G\$ (1,6 %)
Télécommunications	121 500	42,1 G\$ (1,9 %)
Extraction minière (sauf pétrole et gaz)	82 805	26,7 G\$ (1,2%)

Des enjeux de compétitivité hors du commun

Les quelque 190 000 entreprises agricoles au pays, sur les épaules desquelles reposent le présent et l'avenir de toutes les autres composantes de l'écosystème alimentaire (transformateurs, détaillants, grossistes, restaurateurs, etc.), sont exceptionnellement performantes sur tous les marchés, tant locaux qu'internationaux (recettes monétaires 2024 : 97,3 G\$). Elles sont toutefois confrontées à des enjeux de compétitivité hors du commun.

Ces entreprises très majoritairement familiales (97,4 %), à qui l'on demande de nourrir durablement des millions de consommateurs d'ici et d'ailleurs, évoluent :

Dans un contexte d'endettement croissant et de rentabilité moindre

Au sein d'un environnement fiscal et réglementaire qui ne favorise pas toujours la compétitivité et la croissance

Sans soutien comparable à celui de leurs principaux compétiteurs internationaux (en matière, notamment, d'agroenvironnement et d'adaptation aux changements climatiques)

Le conflit tarifaire actuel, les circonstances géopolitiques, la volatilité des marchés, la croissance des coûts de production, la pénurie de main-d'œuvre, les attentes sociétales, les aléas climatiques et la non-actualisation de plusieurs programmes de soutien amplifient grandement ces difficultés.

D'où l'importance, pour le prochain gouvernement canadien, d'intervenir vigoureusement dans quatre champs d'action prioritaires.





Défendre les intérêts de l'agriculture et de la foresterie

L'accès aux marchés internationaux est une condition de réussite incontournable pour l'industrie agroalimentaire canadienne. À témoin, le Canada se classe au huitième rang des plus grands exportateurs de produits agroalimentaires au monde (exportations 2024 : 93 G\$ dans plus de 200 pays, dont près de 58 G\$ (62 %) aux États-Unis).

Le conflit tarifaire déclenché par le nouveau président américain menace toutefois la pérennité du secteur agroalimentaire (et forestier), tout comme ses références répétées au secteur laitier canadien. Rappelons qu'une première révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) est prévue en 2026 et que M. Trump promet d'être très combattif lors de celle-ci.

Signalons également que divers secteurs de production sont confrontés à des barrières non tarifaires qui limitent leur accès à certains marchés. À titre d'exemple, près de huit ans après l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, nos producteurs et transformateurs de produits carnés rencontrent encore beaucoup d'obstacles sur les marchés européens. Les gains promis ne sont tout simplement pas au rendez-vous.

Par ailleurs, l'accélération des échanges n'est pas à sens unique. En 2024, les importations agroalimentaires canadiennes ont atteint 69 G\$, soit 60 % de plus que 10 ans auparavant. Une part substantielle de ces produits concurrence directement nos entreprises sur nos propres tablettes d'épicerie, sans aucune réciprocité au regard des règles agroenvironnementales et des normes de phytoprotection, de biosécurité, de sécurité alimentaire et de bien-être animal. Ce désavantage est inéquitable et n'a pas sa raison d'être.

Du côté forestier (et en plus de la guerre tarifaire entamée par M. Trump), nos producteurs de la forêt privée vivent depuis plusieurs décennies les conséquences d'un conflit sur le bois d'œuvre qui n'a rien à voir avec eux.

Aux yeux des États-Unis, c'est la gestion des forêts publiques canadiennes qui est problématique. La situation de nos producteurs s'apparente tout à fait à celle des propriétaires forestiers américains. Le bois d'œuvre produit avec leur bois rond devrait donc être exempté des taxes et tarifs lorsqu'il est expédié aux États-Unis, car ces frais nuisent injustement à leur rentabilité ainsi qu'à leur compétitivité.

Les demandes du secteur agricole

- 1.1** Défendre bec et ongles les intérêts agroéconomiques du pays, tous secteurs de production confondus (relations canado-américaines, ACEUM et autres ententes commerciales).
- 1.2** Prévoir une aide financière directe et spécifique à la réalité des entreprises du secteur agroalimentaire touchées par le conflit tarifaire (en évitant à tout prix d'accroître leur endettement).
- 1.3** Garantir l'arrivée sans encombre des travailleurs étrangers temporaires (agriculture et transformation alimentaire).
- 1.4** Prévoir des allègements administratifs et réglementaires permettant d'atténuer les contrecoups négatifs des tarifs imposés.
- 1.5** Entreprendre une promotion exceptionnellement soutenue de l'achat local.
- 1.6** Protéger l'intégrité du système de la gestion de l'offre dans les ententes commerciales actuelles et futures.
- 1.7** Renforcer l'harmonisation réglementaire et insister sur la réciprocité des normes dans le cadre des accords de libre-échange.
- 1.8** Défendre une exemption de taxes et quotas pour le bois d'œuvre produit à partir du bois des forêts privées.

2

Augmenter le soutien pour l'adoption de pratiques durables et l'adaptation aux changements climatiques

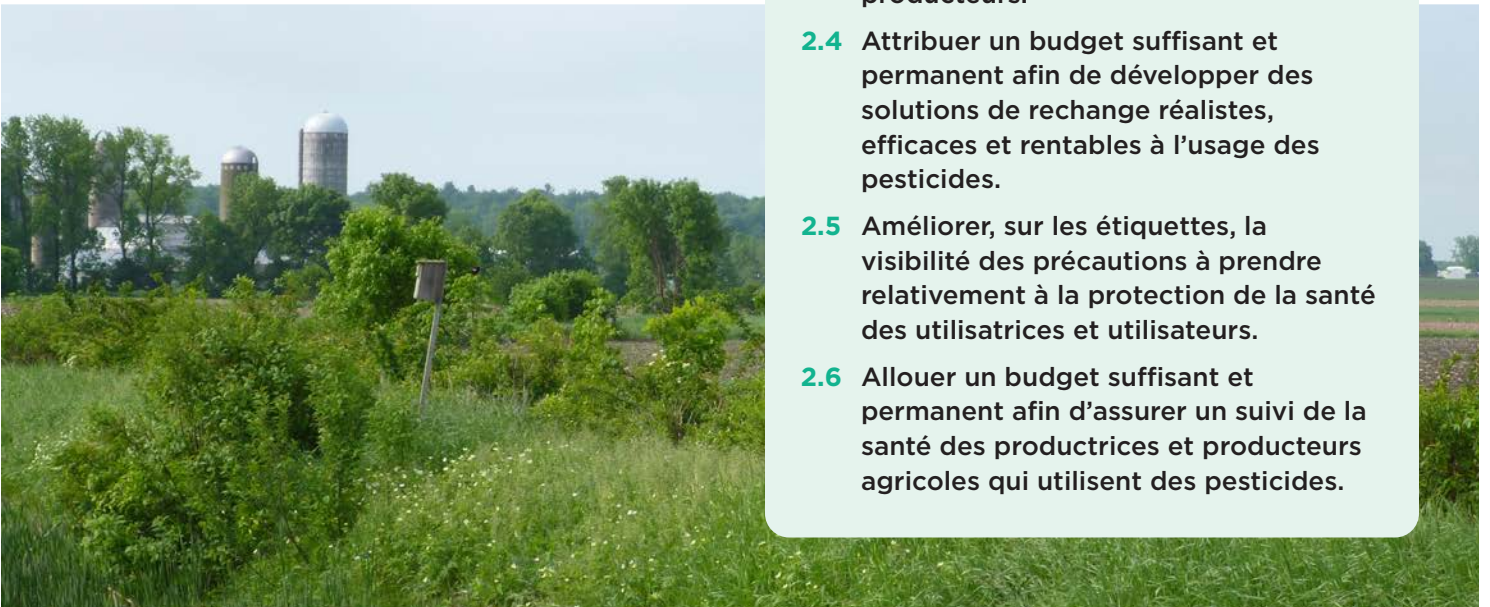
La croissance soutenue des recettes monétaires agricoles totales au pays (+62 % de 2015 à 2024 inclusivement) et du revenu net total (+41 %^P) démontre à quel point notre agriculture est dynamique et fortement branchée sur l'évolution de la demande alimentaire d'ici et d'ailleurs dans le monde. Cette progression fulgurante masque toutefois des disparités régionales considérables, comme en témoigne l'évolution des recettes monétaires agricoles totales au Québec (+58 %) et du revenu net total (-67 %^P) pendant la même période. D'autres provinces sont aussi dans cette situation.

Ces disparités plombent non seulement la rentabilité de milliers d'entreprises au pays, mais ralentissent aussi l'adoption de pratiques agro-environnementales durables (parfois coûteuses). Ces dernières sont pourtant essentielles en raison, notamment, de l'accélération des défis climatiques et environnementaux, des attentes sociétales et des engagements canadiens sur la scène internationale. D'où l'importance de soutenir davantage les productrices et producteurs, comme c'est le cas ailleurs dans le monde, afin d'accélérer l'adoption de pratiques durables et l'adaptation aux changements climatiques.

Rappelons par ailleurs que selon un rapport (2023) de la Banque Royale du Canada, les agriculteurs canadiens sont trois fois moins soutenus, toutes proportions gardées, que leurs compétiteurs américains en matière de lutte contre les changements climatiques.

Les demandes du secteur agricole

- 2.1** Investir 2 G\$ par année durant les cinq prochaines années (recherche, transfert technologique, accompagnement et programmes d'appui) afin de soutenir les entreprises agricoles dans l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques et dans leur adaptation aux changements climatiques.
- 2.2** Appuyer le développement de la production biologique par la mise en place d'un programme de partage des coûts de certification et en assurant la totalité du processus quinquennal de révision des normes biologiques.
- 2.3** Assurer un financement de la recherche scientifique à la hauteur des enjeux de durabilité et des besoins des producteurs.
- 2.4** Attribuer un budget suffisant et permanent afin de développer des solutions de rechange réalistes, efficaces et rentables à l'usage des pesticides.
- 2.5** Améliorer, sur les étiquettes, la visibilité des précautions à prendre relativement à la protection de la santé des utilisatrices et utilisateurs.
- 2.6** Allouer un budget suffisant et permanent afin d'assurer un suivi de la santé des productrices et producteurs agricoles qui utilisent des pesticides.



3

Actualiser les programmes de gestion des risques

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) évalue à 3 800 G\$ (É.-U.) les pertes essuyées par les agriculteurs de la planète en raison des changements climatiques au cours des 30 dernières années.

Les entreprises québécoises, ainsi que celles des autres provinces, n'échappent pas à ce phénomène, comme en témoignent les nombreux événements météorologiques extrêmes des dernières années.

Les programmes actuels de gestion des risques de l'entreprise, censés offrir aux productrices et producteurs une protection contre les pertes de revenu et de production, n'ont pas été conçus pour capter efficacement cette problématique grandissante. Leur réactivité à d'autres enjeux croissants, comme les menaces à la biosécurité des élevages, les crises sanitaires et les conflits commerciaux, comporte aussi des lacunes qui doivent être comblées dès que possible.

D'où l'importance de bonifier de façon significative ce filet de sécurité essentiel à la pérennité du secteur agricole et, par incidence, à l'intégrité de l'écosystème agroalimentaire du pays.

Les demandes du secteur agricole

- 3.1** Améliorer le programme Agri-stabilité en augmentant le taux de couverture à 85 % de la marge de référence, en retirant le critère lié aux marges négatives et en incluant les interventions de programme spéciaux dans le calcul de la marge de référence, tout en maintenant le taux d'indemnisation de 80 % (90 % pour 2025) introduit avec le Partenariat canadien pour une agriculture durable.
- 3.2** Fixer de manière permanente la limite des avances sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 350 000 \$.
- 3.3** Bonifier substantiellement le programme Agri-relance de façon à le rendre plus prévisible et réactif, afin qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles vivant des catastrophes.
- 3.4** Rendre plus flexible le programme Agri-protection afin de permettre l'adaptation des couvertures d'assurance récolte à la nouvelle réalité climatique.
- 3.5** Bonifier la contrepartie gouvernementale au programme Agri-investissement de 1 % afin qu'elle représente 2 % des ventes nettes ajustées.



4

Mettre à jour le régime fiscal des entreprises agricoles et forestières

L'environnement fiscal dans lequel évoluent les entreprises agricoles ne permet pas, à l'heure actuelle, de répondre à l'ensemble des besoins. Ces lacunes touchent particulièrement les entreprises de plus petite taille, pour qui l'acquisition d'équipements peut représenter un défi titanesque. Rappelons que 43,7 % des fermes au pays (39,8 % au Québec) génèrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$.

Des améliorations sont également requises au regard des transferts d'actifs agricoles (un enjeu déterminant pour la relève) et des dons alimentaires (la solidarité étant une valeur fondamentale des productrices et producteurs).

Les demandes du secteur agricole

- 4.1** Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$ un crédit d'impôt à l'investissement remboursable et non imposable pour l'achat d'équipement et de machinerie agricole (neuf ou usagé) équivalant à 30 % du coût d'acquisition.
- 4.2** Éliminer ou limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce.
- 4.3** Bonifier l'aide fiscale pour les dons alimentaires faits par un producteur agricole afin de l'arrimer à celle accordée par le gouvernement du Québec.

